Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 974-249740085-20260930-AFF19_CC300926-DE

L'Entre-Deux • Saint-Joseph • Saint-Philippe • Le Tampon
CASUD Communauté d'Agglomération du Sud de l'Ile de La Réunion

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 30 SEPTEMBRE 2026

AFFAIRE N° 19-20260930

SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS – FIXATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de septembre à huit heures et cinquante minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle sise au 52, rue du Maréchal Leclerc à Saint-Joseph, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 24 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur CHAUSSALET Alexis.

NOTA :

*Nombre de conseillers en exercice : **48***

*Présents : **38***
*Absents représentés : **09***
*Absents : **01***

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

CHAUSSALET Alexis, ODAYEN Danon, DUCROUX Éric, LAURET Pauline, PICARD Aurélien, LA PORTE Gilbert (de l'affaire n° 01 à 20-20260930), OTAL Candy, DIJOUX Cédric, OLICHON Christelle, LEBOT Dominique, LOUARN Katell, CAZAL Rémi, DALLOU Jean-Eudes.

HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01 à 30-20260930), ELIZEON ABMON Liliane, BASSIRE Nathalie.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick (de l'affaire n° 01 à 21-20260930), BENARD Fiona (de l'affaire n° 01 à 23-20260930), HOAREAU Sylvain, MUSSARD Rose Andrée, CARDIN François, LEJOYEUX Marie Andrée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LANDRY Christian (de l'affaire n° 01 à 21-20260930), JAVELLE Blanche Reine, VIENNE Axel, BATIFOULIER Jocelyne, MUSSARD Harry, DAMOUR Colette, HUET Henri Claude, COURTOIS Lucette, HOAREAU Emile.

LEBON Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

CLAIN Camille, RIVIERE Garry (de l'affaire n° 01 à 24-20260930).

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, TURPIN Clarita.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 974-249740085-20260930-AFF19_CC300926-DE

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

GAUTHIER VIDOT Christine représentée par Éric DUCROUX, IDMONT Corentin représenté par Aurélien PICARD, MURAT Marie Pierre représentée par LEBOT Dominique, BÉLAIR Céline représentée par DIJOUX Cédric, NATY Nadège représentée par OTAL Candy, LA PORTE Gilbert représenté par LAURET Pauline (de l'affaire n° 21 à 34-20260930).

BENARD Monique représentée par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01 à 30-20260930), THIEN AH KOON Patrice représenté par Liliane ABMON.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par CHAUSSALET Alexis (de l'affaire n° 22 à 34-20260930), LANDRY Christian représenté par HUET Henri-Claude (de l'affaire n° 22 à 34-20260930), Fiona BENARD représentée par Stéphanie LEICHNIG (de l'affaire n° 24 à 34-20260930).

FONTAINE Marie France représentée par à Jeannot LEBON.

- Commune de l'Entre-Deux -

RIVIERE Garry représenté par CLAIN Camille (de l'affaire n° 25 à 34-20260930).

BEGUE Patrick représenté par TURPIN Clarita.

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

PICARDO Bernard, HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 31 à 34-20260930), BENARD Monique (de l'affaire n° 31 à 34-20260930).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. À l'unanimité, Monsieur Cédric DIJOUX et Madame OTAL Candy ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 974-249740085-20260930-AFF19_CC300926-DE

AFFAIRE N° 19-20260930

SYNDICAT MIXTE DE PIERREFONDS – FIXATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU TITRE DE L'ANNÉE 2026

Le Président rappelle qu'en séance du 12 décembre 2025, le conseil communautaire a validé l'octroi d'une avance sur la contribution financière en faveur du Syndicat Mixte de Pierrefonds au titre de l'année 2026 à hauteur d'un montant de 470 698 euros.

Par séance du Comité Syndical du 2 juillet 2026, le syndicat mixte de Pierrefonds a approuvé le montant des participations des collectivités membres pour cette année à hauteur de 3 312 011 euros et a également voté son Budget Primitif 2026. La répartition des participations financières entre les membres se présente comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Contribution statutaire	Contribution exceptionnelle	TOTAL année 2026
CIVIS	724 921	764 490	1 489 411
CASUD	395 426	417 010	812 436
REGION	245 832	259 250	505 082
DEPARTEMENT	245 832	259 250	505 082
TOTAL	**1 612 011**	**1 700 000**	**3 312 011**

Par courrier en date du 30 juillet 2026, le syndicat mixte de Pierrefonds sollicite l'attribution de la contribution exceptionnelle de 417 010 euros conformément aux décisions du comité syndical du 2 juillet dernier.

Par ailleurs, lors du vote du budget prévisionnel 2026, le principe de la continuité des activités commerciales de l'aéroport de Pierrefonds a été acté par les membres sous réserve de respecter la feuille de route suivante :

- Permanence du soutien financier des membres ;
- Poursuite des opérations d'optimisation budgétaire, notamment dans le domaine de la gestion du personnel ;
- Rétablissement des équilibres financiers à l'horizon 2031.

Cette démarche collective et validée par l'ensemble des membres du syndicat, devra toutefois obtenir l'accord du tribunal de commerce dans le cadre de la procédure de redressement en cours et des instances de contrôles des comptes publics représentées par la Chambre Régionale des Comptes.

A un moment essentiel de l'existence de cet équipement pour le développement du sud de la Réunion, il apparait opportun de soutenir financièrement le syndicat mixte et de fixer le montant de la contribution pour cette année 2026 selon les modalités suivantes :

Contributions Financières CASUD	Année 2025 Réalisé	Année 2026
Fonctionnement	391 396,00	395 426,00
Exceptionnelle	550 000,00	417 010,00
TOTAL	**941 396,00**	**812 436,00**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 974-249740085-20260930-AFF19_CC300926-DE

Aussi, il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'attribution d'une contribution financière de la CASUD en faveur du Syndicat Mixte de Pierrefonds au titre de l'année 2026 d'un montant total de 812 436 euros,
- de verser cette contribution financière sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2026 et ce, en fonction des besoins de trésorerie du syndicat ; les sommes déjà versées depuis le début de l'année viendront en déduction du montant attribué,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve l'attribution d'une contribution financière de la CASUD en faveur du Syndicat Mixte de Pierrefonds au titre de l'année 2026 d'un montant total de 812 436 euros,**
- **approuve le versement de cette contribution financière sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2026, et ce, en fonction des besoins de trésorerie du syndicat ; les sommes déjà versées depuis le début de l'année viendront en déduction du montant attribué,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**
- **informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.**

Abstention : 00 **Contre : 00** **Pour : 47**

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,

Cédric DIJOUX

Le Président de la CASUD,

Alexis CHAUSSALET

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 23.10.2026